



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 2 juin 2015

Le deux juin deux mille quinze à 21h00, le conseil municipal de la commune de Perpezac-le-Blanc, régulièrement convoqué le 27 mai 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de **Madame Sandrine LABROUSSE, Maire.**

Présents Jérôme LAURIER, Christophe BEGA, Michel DAVID, Francine LAPOUGE, Jean-Marie TESSIER, Cécile TRIVIAUX, Christophe DELBREIL, Michel SAGE, Jean-Marc DAVID
Excusé , Emmanuel RAFFAILLAC
Pouvoir(s) Néant

| | | |
|--------------|---------------|----------------|
| Membres : 11 | Présents : 10 | Représenté : 0 |
|--------------|---------------|----------------|

Jean-Marc DAVID a été nommé secrétaire.

Travaux de voirie 2015 et réfection des allées du cimetière (partie basse). Demande de subvention à la CABB au titre du FST

Madame le maire propose au conseil de solliciter une subvention auprès de la CABB au titre du FST (Fonds de Soutien Territorial) pour financer les travaux de voirie 2015 (Marqueix, Le Fraysse, Les Régats et la Bertrandie) ainsi que la réfection des allées du cimetière (partie basse), pour un montant total de travaux de 52 815.25 € HT. A l'unanimité, le conseil municipal sollicite auprès de la CABB une subvention au titre du FST à hauteur de 20% du montant HT du projet d'un montant de 9740 € (plafond retenu 20€ x 487 habitants).

Montant de la Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité.

Madame le maire explique au conseil que le montant de la redevance pour occupation du domaine public pour l'année 2015 est de 197 euros (état envoyé par ERDF). A l'unanimité, le conseil municipal accepte de recevoir cette somme.

Questions diverses

- Le devis pour le ravalement de la toiture de la grange DURANTIE établi par Monsieur Serge LATOUR à 617 € TTC est accepté par le conseil.
- Madame le maire informe que Mme DUMONTEIL Karine a déposé un permis de construire une maison d'habitation aux Tourys et demande l'aménagement éventuel du chemin public pour accéder à sa parcelle. Deux devis vont être demandés pour l'aménagement de ce chemin aux entreprises ROLLAND et LASCAUX.
- Logement droite de l'école : suite au départ des locataires au 15 mai, des petits travaux s'avèrent nécessaires avant de remettre l'appartement à la location (papier peint, lino, etc...). Ces travaux seront effectués par les employés communaux.
- Madame le Maire informe les conseillers qu'une demande d'acquisition du bâtiment CHOZENOUX a été faite par courrier en date du 28 mai. Le conseil municipal étant favorable à une vente éventuelle, fixe le prix de vente à 55 000 € négociables.



- Madame le Maire informe les conseillers que la Direction de la Poste propose une A.P.C (Agence Postale Communale) . Si le Conseil municipal refuse celle-ci, la nouvelle organisation sera la suivante : facteur-guichetier (tournée dans le bourg le matin et ouverture du Bureau l'après-midi par la même personne)
- Madame le Maire informe le conseil que le 48^{ème} tour du Limousin aura lieu les 18 et 19 août 2015.
- ABRI-BUS : la CABB propose un marquage au sol sur la place de la Bascule si création d'une ligne ; le remplacement de l'abri-bus n'est pas souhaité.
- Le nombre de demandes de permis de construire déposés en mairie depuis le 1^{er} janvier 2015 s'élève à 6 (voir tableau d'affichage)
- Le recensement de la population pour la commune de PERPEZAC se fera du 21/01/2016 au 20/02/2016.
- Le mai communal aura lieu le dimanche 28 juin
- .

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 23h.

La mairie vous informe que les registres des actes administratifs sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture et que des copies peuvent vous être transmises sur simple demande.

Affiché le 03.06.2015